

RC2 - FORMATION À LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES NIVEAU 2

PUBLIC VISÉ	PREREQUIS	MÉTHODES MOBILISÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION
Toute personne d'encadrement d'une entreprise extérieure intervenant sur site industriel.	Maîtriser le français (lu, écrit et parlé) Être titulaire d'un certificat de Niveau 1 ou 2 <u>en cours de validité</u>	Matériel audio-visuel, supports, vidéos	L'évaluation des connaissances du stagiaire se fera par questionnaire (sous forme de questions ouvertes) avec une note minimale de 15/20 et sans échec aux questions éliminatoires. A l'issue de l'évaluation, CODEF délivre un certificat "Formation Sécurité Entreprises Extérieures" de Niveau 2 (conformément aux recommandations de FRANCE CHIMIE)
DURÉE	AUTRES INFORMATIONS UTILES		
2 jours	 Personnes en situation de handicap : merci de nous consulter, pour évaluer la possibilité de suivi de la formation Référentiel : Arrêté 25/07/2017 rendant obligatoire l'accord FRANCE CHIMIE du 18/07/2016 Encadrement : Formateur agréé et certifié par FRANCE CHIMIE Validité : 4 ans		
OBJECTIFS	CONTENU DU PROGRAMME		
Le stagiaire devra être capable : • d'appréhender le contexte particulier que constitue l'intervention sur site industriel ; • de comprendre les risques liés à l'activité industrielle ; • de comprendre les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises ; • de comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées ; • de savoir réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents ; • d'intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et du respect des procédures et consignes et d'acquérir une culture sécurité.	- Introduction – Objectifs - Contexte et enjeux de la sécurité - L'accident du Travail, la Maladie Professionnelle - Le contexte réglementaire - La responsabilité pénale - Les acteurs de la sécurité - Rôle et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2 - Identification des interlocuteurs dans l'EU - Préparation et organisation du travail - Communication et explications aux intervenants sur les autorisations, les documents de travail, les modes opératoires - Vérification de la mise en oeuvre des moyens de prévention des EE et EU - La réactivité en cas de changement de la situation de travail - Le droit de retrait - Évaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection - Identification des risques et moyens de prévention - Méthodologie d'analyse de risques - Étude de cas - Plan de prévention - La coactivité - Analyse de l'inspection commune - Rédaction de plans de prévention et autorisation de travail - Conclusion		